

Radicalité et radicalisme : quelques distinctions pour éviter une pente glissante

John Pitseys

Commentant l'évolution des négociations entre le gouvernement fédéral qu'il dirige, le gouvernement wallon et la Commission européenne à propos du CETA¹, Charles Michel a exprimé ainsi son inquiétude : « J'ai le sentiment qu'il y a une radicalisation des positions ». Que les termes en aient été choisis soigneusement ou qu'ils aient été employés spontanément, cette phrase *a priori* anodine intervient dans un contexte politique particulier. Depuis le départ de jeunes Européens pour la Syrie, et plus encore depuis les attentats de Paris de 2015 et de Bruxelles de mars 2016, le mot « radicalisme » a pris une connotation particulière. Il inspire la terreur et le rejet. Il s'est peu à peu substitué au terme « extrémisme » dans le dictionnaire des insultes politiques. Permettant de rapprocher la notion de radicalisme de la notion de radicalité, l'utilisation ambivalente du terme « radicalisation » contribue à mettre sur la défensive des adversaires politiques en les associant, fût-ce indirectement, à une idéologie très largement réprouvée, celle du radicalisme islamiste. L'opposition au CETA étant très vive, elle est décrite non seulement comme étant radicale, mais comme étant même radicalisée. À bien comprendre le Premier ministre, il ne faudrait donc pas grand-chose pour que cette opposition sorte du champ de la raison publique.

Pareil argument repose sur le vieux sophisme de la pente glissante : « Qui vole un œuf vole un bœuf ». En l'occurrence, ce sophisme fonctionne d'autant mieux si toute radicalité doit soit mener au radicalisme, soit découler d'une manière ou d'une autre d'un radicalisme fondamental. La confusion rhétorique entre radicalité et radicalisme méconnaît le fait que la notion de radicalité comprend différents niveaux, souvent liés mais néanmoins distincts.

Les racines de la radicalité

La radicalité affecte tout d'abord le *degré de cohérence* d'un programme politique. La cohérence d'une pensée étant plus facilement assurée si elle repose sur le plus petit nombre possible de principes fondateurs, un programme idéologique est d'autant plus radical qu'il prétend comprendre, expliquer et justifier l'ensemble des phénomènes politiques et sociaux à partir d'un principe unique, considéré de préférence comme irréfutable. L'interprétation et l'analyse de ce principe peuvent donner lieu à des exégèses féroces. La recherche des racines doit néanmoins permettre de remonter à une souche ultime et centrale. Qu'il

¹ Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.

s'agisse du principe libertarien de propriété de soi, de la foi en un Grand Soir possible ou de l'idée de Dieu, la radicalité peut alors désigner un idéal de pureté politique, susceptible d'être formulé de manière dogmatique.

La radicalité concerne également *le degré de conformité d'un programme politique aux idéaux qu'il défend*. Une chose est de formuler un idéal politique. Quel qu'en soit le degré de cohérence et de pureté, une autre chose est de déterminer si la fidélité à cet idéal exige qu'il soit atteint, qu'il soit rendu possible, ou qu'il soit simplement approché au plus près possible. Dans ce cadre, l'appel à la radicalité manifeste avant tout la volonté de retourner aux sources de l'idéologie concernée, quelle que soit d'ailleurs la radicalité intrinsèque de son programme politique : on en appellera par exemple à refonder un socialisme radical, un libéralisme radical, ou même un centrisme radical. Dans ce sens, la CDU allemande serait plus radicale à de nombreux égards que le Parti communiste chinois dans ses choix actuels. Le radicalisme désigne alors la volonté de correspondre à la lettre d'une idéologie donnée.

La radicalité peut aussi désigner *le caractère plus ou moins jusqu'au-boutiste des positions défendues par les acteurs politiques*. Un représentant libéral peut vouloir limiter les fonctions et le rôle de l'État dans la société : s'affirmant radical, il désirera supprimer toutes les fonctions de l'État à l'exception de ses compétences de sécurité extérieure. Un militant communiste peut vouloir nationaliser certains secteurs économiques et augmenter drastiquement les minimas sociaux ; il sera considéré comme plus radical encore s'il souhaite une nationalisation complète de l'économie et l'égalité stricte de tous les salaires.

Enfin, la radicalité peut porter sur *la manière dont un programme politique est défendu*. Quels que soient ce programme et les positions défendues, leur radicalité sera également évaluée en fonction de la marge laissée ou non à la négociation de ces positions. Qu'il s'agisse de défendre des politiques précises – scinder l'arrondissement de Bruxelles-Hal-Vilvorde, par exemple – ou d'en appeler à des grands principes, les acteurs politiques défendant ces positions sont-ils disposés à transiger sur celles-ci ? Acceptent-ils d'en délibérer et de les amender ? Estiment-ils au contraire que ces positions doivent être soustraites au débat démocratique en raison de leur importance, au point de défendre la pénalisation de propos contraires à leurs idées ou de promouvoir l'usage de la violence politique ?

Des cent manières d'être (ou ne pas être) radical

Ces quatre niveaux de définition sont souvent liés. Une idéologie basée sur un principe explicatif unique insistera sur la nécessité d'y conformer le plus strictement possible son action politique. La radicalité d'un programme politique mènera volontiers à des positions tenant peu compte des dissensions internes, des objections externes ou des difficultés pratiques. Et un programme politique pourra être défendu avec d'autant plus de véhémence, voire de brutalité, qu'il est asséné avec certitude et conçu comme étant le seul qui vaille.

Néanmoins, l'enchaînement de ces différents niveaux ne va pas de soi pour autant. Ainsi, assumer son radicalisme à un niveau peut requérir – et, en fait, souvent contraindre – d'y renoncer à un autre. Ainsi qu'en témoigne la transformation progressive des partis catholiques européens en partis démocrates chrétiens, un programme idéologique explicitement dogmatique peut faire l'objet de formulations nuancées et d'hybridations

progressives. Un programme au fondement radical peut aboutir à des propositions modérées et même consensuelles : les fascismes européens du siècle passé ont ainsi promu des politiques d'investissement dans les infrastructures que n'auraient pas forcément désavouées les mouvements libéraux et socialistes que ces fascismes réprimaient par ailleurs. Enfin, le radicalisme peut mener à des expressions politiques très modérées, voire soucieuses de la concorde entre les êtres : pour ne citer que deux exemples, l'écologie profonde comme le pacifisme le plus intransigeant récuse *a priori* l'usage de la violence politique.

Inversement, des programmes *a priori* réticents à l'idée qu'un principe unique puisse gouverner l'action politique peuvent néanmoins aboutir à des politiques jugées radicales. Un écologiste politique pourra par exemple promouvoir la légalisation des drogues dures ou la réduction du temps de travail à 28 heures hebdomadaires. De manière générale, des régimes politiques se préoccupant peu de questions de pureté doctrinale peuvent mener à des politiques très tranchées.

Le radicalisme, un terme abusif ?

Deux conclusions peuvent découler de cette réflexion. Premièrement, le terme radicalisme ne nous apprend pas grand-chose sur les phénomènes politiques qu'il est censé décrire. Le radicalisme, c'est *a priori* une radicalité qui tourne mal. Mais à quel niveau ? Soit le radicalisme désigne simplement une radicalité extrême, à un ou plusieurs des niveaux précités : presque tous les partis politiques sont alors susceptibles de radicalisme. Soit on définit le radicalisme comme étant une attitude politique combinant un dogmatisme de principe, une lecture intégriste de ce dogmatisme, la mise en avant de propositions extrémistes et des pratiques de violence politique. La définition a alors le mérite d'être plus clairement circonscrite. Mais il convient dans ce cas de constater qu'elle ne concerne que les franges les plus marginales de la gauche et de la droite extraparlimentaires, ainsi que des mouvements théocratiques violents. Elle ne concerne pas l'extrême gauche ou l'extrême droite parlementaires, ni même certains des mouvements religieux fondamentalistes.

Deuxièmement, le radicalisme ne dit pas grand-chose de la vérité ou de la fausseté des programmes concernés. La radicalité n'est ni un gage de vertu ni une preuve de toxicité. Eu égard aux catégories évoquées plus haut, elle désigne alternativement un rapport au fondement du politique, un rapport à la cohérence politique, un rapport au pouvoir politique ou un rapport à la justification publique. Dans ce cadre, une opinion dogmatique, tranchée et défendue de manière conflictuelle peut être accidentellement vraie. Un programme politique complexe, exprimé de manière nuancée et défendu de manière diplomatique peut s'avérer faux. Enfin, une opinion ou une position radicale ne nuit pas forcément aux règles du débat public. Comme évoqué plus haut, cela dépend du niveau auquel se situe la radicalité politique. Des éléments iconoclastes font vivre le débat, pour autant que leur auteur accepte de les ouvrir à la discussion publique. Et le plus radical des programmes peut laisser place à des propositions nuancées, à des négociations en bonne et due forme et à des accords dits imparfaits².

² Un accord imparfait désigne un accord obtenu en dépit du fait que les intérêts et prémisses en cause restent différents.

Au fond, bien davantage que le radicalisme ou la radicalité eux-mêmes, c'est peut-être l'utilisation abusive de ces termes qui contribue à crispier le débat public.

Cet article a été publié dans : *La Chronique de la Ligue des droits de l'Homme*, n° 178, mars 2017, pages 10-11.

Pour citer cet article dans son édition électronique : John PITSEYS, « Radicalité et radicalisme : quelques distinctions pour éviter une pente glissante », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 1^{er} mars 2017, www.crisp.be.